



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2009/53/Corr.1
4 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent-quarante-huitième session
Genève, 23 - 26 juin 2009
Point 4.2.12 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Considération des projets d'amendements aux Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 à la révision 3 au Règlement No 32
(Collision frontale)

Communication du groupe de travail de la sécurité passive */

Rectificatif

Le titre du document doit se lire:

Proposition de rectificatif 1 à la révision 3 au Règlement No 33

*/ Conformément au programme de travail pour 2006-2010 du Comité des Transports Intérieurs (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.